



PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de L'Île-du-Grand-Calumet tenue à la salle municipale au 8, Montée Monseigneur-Martel à L'Île-du-Grand-Calumet le mardi 2 septembre 2025 à compter de 19h, ayant quorum et se déroulant sous la présidence de monsieur le maire Jean-Louis Corriveau.

Tel que requis par l'article 153 du Code municipal du Québec, un avis de convocation a été notifié à tous les membres du conseil soit :

Monsieur le Maire Jean-Louis Corriveau
Monsieur le conseiller Jean-Guy Brousseau
Madame la conseillère Guylaine La Salle
Madame la conseillère Louise Grenier
Madame la conseillère Adrienne Turgeon
Madame la conseillère Chantal Corriveau

Sont présent-e-s :

Monsieur le Maire Jean-Louis Corriveau
Madame la conseillère Guylaine La Salle absente
Madame la conseillère Louise Grenier
Madame la conseillère Adrienne Turgeon
Monsieur le conseiller Jean-Guy Brousseau
Madame la conseillère Chantal Corriveau

Est aussi présente :

Tracey Hérault, directrice générale

La personne qui préside la séance, soit Monsieur le maire Jean-Louis Corriveau, ne vote pas sur les propositions soumises au conseil tel que le lui permet la loi à moins qu'elle ne manifeste expressément le désir de le faire.

En conséquence, à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, la personne qui préside la séance, soit Monsieur le maire Jean-Louis Corriveau, ne vote pas sur les décisions tel que le lui permet la loi.

Maire Corriveau demande un moment de silence pour l'employé Samuel Boisvert

Maire Corriveau dit que nous allons enregistrer la rencontre. Nous vous demandons

1. Ouverture de la séance

Sur la proposition de Madame la conseillère Chantal Corriveau et appuyé par Monsieur le conseiller Jean-Guy Brousseau et résolu unanimement d'ouvrir la séance de conseil à 19h

2. Adoption de l'ordre du jour

2025-09120

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur la proposition de Madame Louise Grenier, appuyé par Madame la conseillère Adrienne Turgeon il est résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté avec les modifications.

Note : Monsieur le maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adopté à l'unanimité des conseillères et de conseillers présent-e-s

3. Acceptation de la soumission pour les travaux de réparation de l'usine d'eau potable

2025-09-121

ACCEPTATION DE LA SOUMISSION POUR LES TRAVAUX DE RÉPARATION DE L'USINE D'EAU POTABLE

ATTENDU QUE l'usine d'eau potable nécessite des travaux de réparation afin d'assurer le maintien de la qualité de l'eau distribuée à la population ;

ATTENDU QU'UN appel d'offre a été lancé conformément à la réglementation en vigueur et que plusieurs soumissions ont été reçues ;

ATTENDU QUE la soumission déposée par l'entreprise JPB Fabrication Services, en date du 22 août 2025 au montant de 47 290.50 \$ taxes incluses, a été jugée conforme et avantageuse par le conseil municipal ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jean-Guy Brousseau **APPUYÉ PAR** Madame la conseillère Chantal Corriveau et résolu à l'unanimité que la soumission de JPB Fabrication Services au montant de \$47 290.50 soit acceptée pour l'exécution des travaux de réparation de l'usine d'eau potable ;

Note : Monsieur le maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adopté à l'unanimité des conseillères et de conseillers présent-e-s

4. Période de question

19 :15 à 19 :34

5. Clôture de la séance

2025-09-122

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Sur la proposition de Madame la conseillère Adrienne Turgeon, appuyé par Monsieur le conseiller Jean-Guy Brousseau il est résolu de clore la présente séance à 19 :35

Je soussigné, Jean-Louis Corriveau, maire de la municipalité de L'Île-du-Grand-Calumet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature et à l'approbation par moi de toutes les résolutions et règlements qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal

Jean-Louis Corriveau, maire

Tracey Hérault, directrice générale